

Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Évolution future de la situation économique des aînés au Québec

Chercheur principal

Pierre-Carl Michaud, Université du Québec à Montréal

Cochercheurs

Jean-Yves Duclos, Université Laval

Raquel Fonseca, ESG UQAM

Bernard Fortin, Université Laval

Guy Lacroix, Université Laval

Simon Langlois, Université Laval

Denis Latulippe, Université Laval

Marie-Louise Leroux, ESG UQAM

Établissement gestionnaire de la subvention

HEC Montréal

Numéro du projet de recherche

2015-VP-179802

Titre de l'Action concertée

Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé

Partenaires de l'Action concertée

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et du Travail

Ministère de la Famille

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère des Transports du Québec

Curateur public du Québec

Office des personnes handicapées du Québec

Société d'habitation du Québec

Institut de la statistique du Québec

Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

Le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus, capté par la mesure du panier de consommation (MPC), se situait autour de 4 % en 2015. Bien qu'il soit demeuré relativement stable depuis le début des années 2000, il est difficile de prévoir son évolution future, puisque différentes tendances qui s'opposent sont à l'oeuvre. D'une part, dans la mesure où les prestations des programmes fédéraux destinés aux aînés ne sont indexées qu'à l'inflation (tandis que les autres revenus croissent plus rapidement), le taux de pauvreté pourrait augmenter. De plus, les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées sont délaissés au profit des régimes de retraite à cotisation déterminées ou mixtes, ce qui pourrait aussi augmenter la pauvreté à la retraite, ces régimes ne protégeant pas contre le risque de longévité.

D'autre part, en réaction aux pressions exercées par le vieillissement de la population, notamment, les gouvernements ont mis en oeuvre des réformes qui visent à pérenniser les régimes publics de retraite et à garantir à tous un niveau de vie adéquat à la retraite. À ceci s'ajoute la hausse de la participation des femmes au marché du travail, qui est susceptible de combler, au moins en partie, l'écart de revenu à la retraite entre les hommes et les femmes et de diminuer la pauvreté chez les aînés, davantage présente chez les femmes.

Notre projet vise, dans un premier temps, à présenter un portrait actuel et futur de la pauvreté des aînés au Québec. Nous analysons ensuite la manière dont les ménages modifient leurs décisions d'épargne et de travail pour faire face à certains changements, et l'effet de ces décisions sur le taux de pauvreté. Nous nous concentrons principalement sur la réaction des ménages à la réforme annoncée du RRQ ou à une diminution des prestations de régimes publics. Ces modèles de types comportementaux nous permettent également d'identifier certains facteurs susceptibles d'avoir un effet sur la pauvreté des personnes âgées de 50 ans et plus.

Nous évaluons ensuite les conséquences des réformes annoncées et potentielles sur la pauvreté future des aînés en utilisant le scénario de référence du modèle de microsimu-

lation SIMUL. Nous considérons 3 scénarios alternatifs, qui modélisent respectivement la réforme du RRQ, la mise en place d'un âge obligatoire pour la réception des rentes du RRQ et l'élimination de la rente au conjoint survivant. Pour terminer, nous abordons brièvement les conséquences du vieillissement et du faible revenu sur le bien-être des aînés.

De manière générale, nous trouvons que les aînés québécois sont moins touchés par la pauvreté que l'ensemble de la population. À partir de 65 ans, le taux chute d'environ 50 %, les prestations des régimes publics (Supplément de revenu garanti, Pension de la sécurité de vieillesse et Régime de rentes du Québec) permettant de hisser une part importante de la population au-delà du seuil de la mesure du panier de consommation. Celles-ci comptent d'ailleurs pour environ 90 % du revenu des aînés touchés par la pauvreté. Par contre, certains sous-groupes de la population, notamment les personnes seules, demeurent beaucoup plus pauvres que la moyenne. Par exemple, 1 femme divorcée de 65 ans et plus sur 5 vit en situation de pauvreté.

Étant donnée l'importance des prestations publiques dans le revenu des aînés, nous nous sommes ensuite intéressés à l'effet de ces prestations sur les décisions de travail et d'épargne d'une seule cohorte individus, puis sur l'effet de leurs choix sur le taux de pauvreté. Nous trouvons qu'une diminution des montants de SRG et de PSV de 20 % aurait peu d'effets sur la décision de continuer à travailler ou sur l'épargne, faisant ainsi tripler le taux de pauvreté des personnes de 70 ans et plus. La réforme annoncée au RRQ, de manière similaire, aurait peu d'effets sur la proportion d'individus qui travaillent. Par contre, en faisant augmenter la valeur des rentes, elle pourrait faire diminuer le taux de pauvreté d'une cohorte d'aînés. La réforme pourrait également faire baisser le taux d'épargne privée, puisqu'elle exige que les individus cotisent une portion plus élevée de leurs revenus de travail au régime.

Cette cotisation additionnelle pourrait se traduire en une diminution du revenu des personnes de moins de 65 ans, même si le revenu aux âges plus avancés augmente. SimTax,

un simulateur de la fiscalité des particuliers, nous permet d'évaluer si, sur l'ensemble du cycle de vie des individus, la réforme est profitable. Les résultats montrent que le rendement de la réforme est positif pour tous, et que l'effet est particulièrement important pour les personnes dont le revenu se situe entre 25 000 \$ et 35 000 \$.

Les projections économiques et démographiques de l'ensemble de la population québécoise suggèrent que le taux de pauvreté est appelé à diminuer au cours des prochaines décennies. En 2050, il devrait se situer légèrement au dessus de 2,5 %. Notons également que même si les seuils de la MPC étaient majorés de 5 % ou 10 %, la pauvreté continuerait à diminuer entre 2018 et 2050. Cependant, le taux de pauvreté des personnes seules reste de 3 à 14 fois plus élevé que celui des personnes en couple. La diminution de la pauvreté est principalement attribuable à l'augmentation du niveau moyen d'éducation dans la population, qui à son tour créera une augmentation du taux d'emploi et du revenu disponible. En l'absence de progrès en éducation, le taux de pauvreté serait plutôt stable sur la période de simulation.

La réforme du RRQ, qui sera mise en place graduellement à partir de 2019, devrait éventuellement avoir un effet sur la pauvreté de la population de 65 ans et plus. Notre scénario montre cependant qu'il faut qu'une majorité de cette population ait cotisé au régime supplémentaire et que le nombre d'années de cotisation soit suffisamment élevé avant de voir un effet.

Nous évaluons ensuite la relation entre l'âge auquel les aînés commencent à recevoir leurs rentes du RRQ et la pauvreté. Le scénario de projection utilisé oblige les individus à recevoir leurs rentes à 65 ans, éliminant ainsi les pénalités et majorations qui devraient normalement s'appliquer. En effet, une pénalité de 0,6 % par mois s'applique aux rentes lorsqu'elles sont demandées avant l'âge de 65 ans. Inversement, si elles sont demandées après 65 ans, elles se voient majorées de 0,7 % par mois qui suit l'âge de 65 ans. Nous trouvons que par rapport au scénario où les individus sont libres de commencer leur rentes quand ils le souhaitent (après 60 ans), le taux de pauvreté des personnes de 60

ans et plus diminue d'environ 0,6 point de pourcentage sur l'ensemble de la période. Il est donc primordial de s'assurer que les aînés comprennent bien la relation entre le montant de leurs prestations et le moment où ils décident de demander leur rentes.

Le dernier scénario envisagé est celui qui élimine la rente au conjoint survivant. Bien que cette rente ait un effet limité sur la pauvreté de l'ensemble de la population plus âgée, elle a un effet important pour les personnes qui en bénéficient. L'éliminer ferait augmenter le taux de pauvreté des hommes et des femmes veufs de 0,2 et de 1,1 point de pourcentage respectivement sur l'ensemble de la période 2018 à 2050.

De grands changements démographiques et socioéconomiques sont donc en cours au Québec. Ces tendances lourdes déjà à l'oeuvre, combinées aux réformes récemment apportées par les gouvernements, auront un impact sur la pauvreté des aînés. Or, très peu d'études ont tenté de quantifier l'évolution future de la pauvreté des aînés au Québec. C'est ce que ce projet a permis de réaliser. Il amène ainsi des réponses à l'une des questions de fond de l'appel de propositions (axe 1.2), en permettant d'évaluer les impacts des changements démographiques et des réformes annoncées sur la pauvreté future des aînés québécois.